



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie, **Salle Pierre Sudreau**, le :

Vendredi 27 mars 2026
à 19 heures

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

Affiché, le 23 mars 2026

1.	Election du Maire.....	3
2.	Détermination du nombre d'adjoints	5
3.	Elections des adjoints.....	7
4.	Elections des délégués communaux au SICOM – Syndicat de la Vidéo Protection.....	9
5.	Lecture de la Charte de l'Elu Local	10
6.	Affaires diverses	11

Le Maire
François CROISSANDEAU

